

Bureau du 20 juin 2005

Décision n° B-2005-3342

| | |
|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| objet : | Marchés communautaires attribués à la société Mazza - Avenant collectif de substitution au bénéfice de la société Cari |
| service : | Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics |

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par jugement en date du 22 mars 2005, le tribunal de commerce de Lyon a arrêté le plan de redressement par voie de cession de la société Mazza en faveur de la société Cari. La société Cari s'est alors engagée à reprendre tous les contrats relatifs aux activités reprises (bâtiment, terrassement-démolition, génie civil, enrobés, voirie et réseaux divers et assainissement). Le Tribunal a fixé la date d'entrée en jouissance au 1er avril 2005.

Le siège social de la société Cari est situé ZI - 1ère avenue 5455M - BP 88 - 06 513 Carroz cedex.

Plusieurs marchés passés avec la Communauté urbaine et non soldés sont concernés :

- direction de la logistique et des bâtiments :

- . n° 040795S - Lyon 9° - Sédaillan - déconstruction de bâtiment industriel,
- . n° 041153G - travaux biens immobiliers - lot n° 2-2 ;

- direction de la voirie :

- . n° 050011K - travaux de pavage et dallage,
- . n° 050037N - travaux d'entretien et petit investissement - lot n° 16,
- . n° 050804X - travaux de construction de mur de clôture-maçonnerie - lot n° 2,
- . n° 040945F - Lyon 5° - aménagement avenue de la Garenne - travaux de voirie,
- . n° 050223Q - travaux de réfection tranchée chaussée trottoirs - autre asphalté - lot n° 4,
- . n° 050028D - travaux d'entretien et petit investissement - lot n° 7,
- . n° 040940A - Couzon au Mont d'Or - travaux d'aménagement place de la Liberté,
- . n° 040980T - Collonges au Mont d'Or - aménagement gare - lot n° 1,
- . n° 050024Z - travaux d'entretien et petit investissement - lot n° 3,
- . n° 050043V - fabrication enrobés - lot n° 4,
- . n° 050420E - Tassin la Demi Lune - rue Depéret - lot n° 1,
- . n° 050605F - Champagne au Mont d'Or - travaux espace public secteur Kennedy - lot n° 1 voirie,
- . Sainte Foy lès Lyon - rue Sainte Barbe - lot n° 1 (non notifié) ;

- direction de l'eau :

- . n° 010405K - modernisation de la station d'épuration de Pierre Bénite,
- . n° 030156D - maintenance lot n° 19 - Rillieux La Pape ;

- délégation générale au développement urbain :

. n° 050269Q - travaux d'infrastructures primaires - ZAC Porte Ampère - Lyon 7°.

Cet avenant ne change en rien les marchés sus-visés ;

Vu ledit avenant collectif de substitution ;

DECIDE

1° - Approuve ledit avenant collectif de substitution au bénéfice de la société Cari.

2° - Autorise monsieur le président à le signer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,